



## Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

(FSAS-CGTG)

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre

0690.28.19.86

[fsas.cgtg@laposte.net](mailto:fsas.cgtg@laposte.net) – [secretariatfsas@gmx.com](mailto:secretariatfsas@gmx.com)

[www.veyatifsascgtg.org](http://www.veyatifsascgtg.org)

Siret : 798 550 497 000 19



### SECTION SYNDICALE FSAS-C.G.T.G. - AUDRA

## Yo mélé kon sann é farin !

**Camarades, Collègues !!!**

Dans notre tract du 26 Septembre 2025 (ICI : <https://www.veyatifsascgtg.org/2025/09/audra-le-c.s.e.n-est-pas-un-lolo-une-epicerie.html>), la FSAS-CGTG vous éclairait sur les dysfonctionnements CSE. La FSAS-CGTG dénonçait la Secrétaire du CSE qui commandait des tickets kadéos et des chèques vacances sans en informer la Trésorière, cette dernière exigeait des factures pour contrôler les dépenses et la bonne tenue du compte du CSE mais ne recevait qu'une photo ou une capture d'écran. Quand la trésorière demandait la liste du personnel pour contrôler si le montant correspondait bien au nombre de salariés sur la liste cela lui était refusé.

**Camarades, Collègues, vous avez un droit de regard sur ce qui se passe sur le compte du CSE.** Vous devez pouvoir consulter les dépenses du CSE car c'est du salaire différé pour chacun des salariés. A ce jour, et devant les fêtes de Noël, la situation se répète. La trésorière reçoit à la date du 11 Décembre 2025 une facture par mail lui demandant de payer les tickets kadéos et ce sans aucune liste de contrôle pour s'assurer qu'il n'y a pas d'erreur sur le montant à payer. Encore une fois, la commande des tickets a été faite dans le dos de la Trésorière et la **Secrétaire du CSE exige le paiement de la facture dans les meilleurs délais !!!**

### C.S.E.-LA APA ON DIKTATI !!!

Mais pourquoi cette insistance de la secrétaire à faire pour faire sans jamais rendre compte, y compris les comptes financiers de l'ancienne mandature où elle était trésorière ?

La FSAS-CGTG a révoqué son appartenance syndicale, en date du 29 Septembre 2025. Par ailleurs, la FSAS-CGTG a déposé auprès de l'employeur une demande de révocation de la secrétaire et de sa comparse, la trésorière-adjointe et ancienne secrétaire du C.S.E., en tant qu'élu(e)s au C.S.E. sur la liste FSAS-CGTG comme le permet la législation (**article L. 2314-36** du code du travail).

Cette demande date du 03 Novembre 2025, mais comme nous l'avons prévu, l'employeur joue la montre et tente de ridiculiser la demande... Cela prouve, en soit, la dépendance de nos deux anciennes colistières avec l'employeur qui en a besoin pour faire passer ses petits projets. Nous avons bien vu et compris en interpellant notre organisation syndicale sur des relations et pratiques douteuses.

Jusqu'à ce jour, ça traîne des pieds mais pas pour très longtemps... Yo vlé bab, yo ké ni bab ! L'employeur feint de ne pas connaître cette possibilité qui est donné aux organisations syndicales, admettons, mais les conseillers juridiques existent. Il n'empêche que le trio Secrétaire – Direction – Trésorière-adjointe ont une complicité depuis l'ancienne mandature. **Men nou pa adan é sa ka mélé yo !**

Il semble qu'un C.S.E. soit prévu pour Janvier afin de présenter, enfin, le bilan de la précédente mandature sauf que ce bilan est incomplet, Pourquoi ? Il est préparé par le cabinet-conseil du C.S.E. mais, faute de traçabilité claire des dépenses (factures...), nous aurons droit à un document qui confirme nos doutes, remis depuis début Décembre.

Vous devez savoir que c'était la croix et la bannière pour collecter le peu d'éléments qui a permis de réaliser ce bilan partiel. Il fallait, continuellement, que le cabinet quémande les informations manquantes. La secrétaire prétendait même que la comptable était souffrante à un moment donné. Soit c'est du chaos, soit c'est du je-m'en-foutisme, soit c'est du détournement... **Dans tous les cas, ça finira mal et au tribunal, il n'est pas question que ces pratiques continuent !**

DELEGATION SYNDICALE

HAGUY Kathy

06.90.44.98.38.



## Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

(FSAS-CGTG)

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre

0690.28.19.86

[fsas.cgtg@laposte.net](mailto:fsas.cgtg@laposte.net) – [secretariatfsas@gmx.com](mailto:secretariatfsas@gmx.com)

[www.veyatifsascgtg.org](http://www.veyatifsascgtg.org)

Siret : 798 550 497 000 19



La secrétaire du CSE à passer son temps à accuser la trésorière adjointe d'avoir gardé les documents concernant le bilan pour ne pas le faire, pourtant la trésorière adjointe a envoyé un mail aux membres du CSE (par WhatsApp au personnel) pour informer qu'elle n'était en possession d'aucun document... **Yonn adan yo ka manti men yo tèt kolé !**

La secrétaire du C.S.E. passe son temps à nous mentir puisque qu'elle avait dit que le bilan était prêt pour fin juin et maintenant c'est pour janvier 2026. Elle n'a pas cessé de dire au cabinet que c'est la trésorière adjointe qui ne donnait pas les documents, visiblement pour gagner du temps, alors que celle-ci avait déjà dit à tout le personnel qu'elle n'avait aucun document.

Le pire c'est que ce bilan, tout incomplet qu'il est, a été livré en début Décembre. Pendant ce temps, on fait des commandes à la dernière minute, sans programmation et sans consultation des membres du C.S.E. et on **EXIGE que la trésorière paye pour en avoir la couverture et la rendre complice de ces méfaits.** Fort heureusement que notre camarade veille au grain.

**Camarades, Collègues,**

- **Tant que la Secrétaire du CSE ne donnera pas tous les documents nécessaires à la Trésorière pour le contrôle : AUCUN PAIEMENT NE SERA EFFECTUE !!!**
- **Si aucun versement n'est fait sur le nouveau compte du CSE pour payer l'intégralité de la facture pour les tickets kadéos : AUCUN PAIEMENT NE SERA EFFECTUE !!!**

**Si ces deux critères ne sont pas réunis : AUCUN PAIEMENT NE SERA EFFECTUE !!!**

La FSAS-CGTG dénonce le comportement d'une Secrétaire de CSE qui ne respecte pas les règles de fonctionnement d'un CSE :

- Elle ne fait pas de procès-verbal pour les réunions de CSE... **I pa vlé lésé tras !**
- Elle n'a toujours pas remis son bilan depuis 1 an et 8 mois... **Ka-y ka séré konsa menm ?**
- Elle ne consulte pas les membres pour les ordres du jour de réunion du CSE... **I ka poté mannèv èvè Dirèktè !**
- Elle a rejeté le syndicat FSAS-CGTG pour se rallier avec la Direction... **Yo té ja ni konbin a-yo !**
- Elle ne défend pas le personnel... **Sé zafè a-y i ka fè !**
- **Il est clair que l'employeur protège toutes ces pratiques... à quelles fins ?**

On ne peut plus fonctionner avec des élues irrespectueuses des règles, qui plus est avec un fonctionnement opaque. **Voilà pourquoi vous devez les sanctionner comme il faut quand le moment viendra de les révoquer.** Quant à l'employeur qui les protège, qu'il le veuille ou non, il organisera cette révocation sinon **il prend le risque d'être entraîné dans une complicité passive.**

**Nou pé ké lésé pon moun itilizé nou pou fè zafè a yo !**

**Nou pa vlé trèt owa nou !!!**

**Yo mélé... Men tribinal ké démélé-yo !**

DELEGATION SYNDICALE

HAGUY Kathy

06.90.44.98.38.